



ANNEXE 3
Circulaire No 8/55

FONDATION PIE XII

Afin de rappeler constamment à tous les fidèles l'importance et la nécessité d'une action des laïcs qui, suivant les consignes du Chef de l'Eglise et de la Hiérarchie, doivent:

- collaborer à l'oeuvre de l'apostolat hiérarchique,
- élargir les frontières de la charité au delà des limites des nations

et

afin de soutenir tous ces efforts par une aide matérielle, le Souverain Pontife a créé la FONDATION PIE XII.

(Erigée en 1953 par un décret publié dans les Acta Apostolicae Sedis, 16 décembre 1953 An et vol XXXV - Série II-v.XX.)

SON BUT

Promouvoir et soutenir les oeuvres internationales catholiques de l'apostolat des laïcs.

La Fondation Pie XII doit, sans cesse, accroître son patrimoine initial grâce au concours de tous les fidèles, car la vie impose aux oeuvres internationales catholiques des responsabilités toujours nouvelles.

SON ROLE

Soutenir les efforts des oeuvres internationales catholiques, reconnues comme telles, en leur fournissant les moyens matériels indispensables.

SON ORGANISATION

La Fondation est un organisme autonome jouissant de la personnalité juridique ecclésiastique et civile. Le Souverain Pontife l'a confiée à la haute surveillance de la Secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté. On prévoit des organes éventuels chargés d'encourager et de coordonner toutes actions en faveur de la Fondation. La Fondation a son Siège à la Cité du Vatican.

SES BENEFICIAIRES

Les Organisations catholiques - officiellement reconnues comme telles - qui, sous les noms les plus variés (associations, mouvements, fédérations, groupements, secrétariats, bureaux, officos, etc...) couvrent tous les champs d'apostolat sur le plan international.

Les organes d'action de liaison ou d'information, communs à ces différents groupements.

Les congrès, rencontres et réunions d'études, d'ordre mondial ou continental, dus à l'initiative des organisations internationales catholiques ou des groupements catholiques des différents pays pour:

- examiner les questions d'intérêt commun;
- préparer une action dans un domaine déterminé ou dans une certaine région du monde;
- manifester la solidarité des catholiques et leur fidélité à l'Eglise.

Toutes les activités de ces organisations dont le premier objectif est le salut des âmes, ont pour caractéristique commune, celle de s'efforcer, par dessus les frontières politiques et sociales, de:

- vivifier le travail du laïcat dans l'Eglise;
- rapprocher les hommes des différents pays et de tous les continents;
- promouvoir dans le monde des conditions de vie aptes à faciliter la mission rédemptrice de l'Eglise.

Aujourd'hui plus de trente oeuvres internationales catholiques sont reconnues officiellement comme telles. Elles étendent leurs activités à tous les continents et à presque tous les pays du monde.

CE QUI A ETE FAIT

Belgique: une quête générale un dimanche par année
une campagne pour obtenir des dons individuels, de compagnie ou d'institutions.

Canada: La Hiérarchie a promis un don annuel de 25.000 dollars

Colombie: La Hiérarchie a promis un don annuel de 10.000 dollars

France: En 1954, une quête nationale avec l'assistance de la Hiérarchie et de la Presse catholique a rapporté la somme de frs.fr. 10.000.000.

Pays-Bas: une quête nationale dans toutes les églises, avec l'approbation de la Hiérarchie a rapporté la somme de 120.000 florins.

Portugal: une quête par l'intermédiaire des organisations existantes.

USA: un don privé de 50.000 dollars.

CONCLUSIONS

La Fondation Pie XII offre aux fidèles un instrument précieux qui les aidera à trouver la solution aux graves problèmes matériels de l'apostolat moderne. C'est ainsi que le Saint Père veut non seulement encourager les fidèles à soutenir ces oeuvres internationales en y adhérant, mais aussi les inviter - suivant l'exemple que Lui-même et la Hiérarchie leur donnent - à contribuer généreusement à cette nouvelle mission.